

Des adieux écolos en carton

À Saint-Martin-en-Bresse, l'ex-cadre de l'alimentaire, Georges Braissant a inventé le cercueil en cellulose en 1992, mais il bataille toujours et encore pour l'imposer à l'industrie funéraire.

« Nous devrions tous avoir le choix de notre dernier voyage », lance Georges Braissant, inventeur du cercueil en cellulose en 1992 et homologué en 1998 par le ministère de la Santé. Et pourtant, son cercueil reste encore aujourd'hui boudé par les pompes funèbres et autres professionnels de la mort.

Un mauvais procès

Ex-cadre de l'alimentaire, ce Franco-Suisse a été plongé dès l'enfance dans l'univers funéraire avec un père fossoyeur et une mère vendeuse de cercueils.

Son cercueil, même s'il répond à une demande des familles se trouvant dans une double difficulté, en perdant un être cher et en étant confronté au coût souvent astronomique des obsèques, n'a pas encore trouvé sa place sur le marché. L'homme au franc-parler refuse de parler d'argent. Mais du bout des lèvres, il avoue que « les premiers



Georges Braissant milite pour imposer son cercueil en cellulose au grand public. Photo Gilles Dufour

prix d'un cercueil en carton sont autour de 240 euros,

quand il faut compter en moyenne 3 000 € pour un cercueil en bois massif ». Mis à part le prix, le cercueil en cel-

Le testament funéraire de son vivant

Georges Braissant conseille de rédiger un testament funéraire de son vivant pour respecter le choix du cercueil en carton, encore trop souvent boudé des pompes funèbres et autres professionnels de la mort. « Les crématoriums et les pompes funèbres sont obligés d'exécuter les dernières volontés du défunt », explique-t-il. « Il n'y a pas un jour où je ne suis pas contacté par quelqu'un voulant rédiger son testament funéraire. Vous pouvez même, et c'est souvent très utile, indiquer une somme maximale à ne pas dépasser. 1 250 € devrait être la grande limite... »

lulose présente d'autres qualités : écologique, limitant le temps de crémation...

« Mon cercueil répond à une attente financière des familles », explique-t-il, « et il a reçu un très bon accueil des communautés juives et musulmanes... »

Du lobbying associatif

Pour exister, son invention, usinée dans une entreprise de centre de la France, doit encore se faire une place dans le monde très fermé des pompes funèbres. Face à cette impasse commerciale, Georges

« L'industrie funéraire doit s'adapter à des tendances plus écologiques. »

Georges Braissant, inventeur du cercueil en cellulose

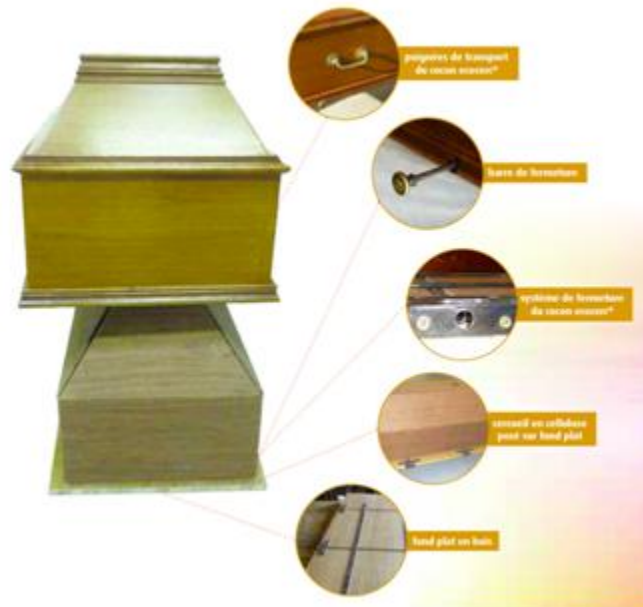
Braissant a réagi en créant une association pour faire du lobbying auprès des utilisateurs. Avec Patrice Leclerc, un Parisien concepteur d'un produit proche (un cercueil alvéolé en cellulose) et quelques professionnels du métier, il a créé en novembre 2012 l'Association Cercueils Écologiques en Cellulose. « Notre objectif est d'informer les familles de l'existence de ces produits pour les inciter à les demander lors d'un décès. » L'association va même plus loin en offrant un cercueil à tous les adhérents, s'acquittant d'une cotisation de 20 €/an, au bout de deux ans. Les convaincus sont de plus en plus nombreux...

NICOLAS DESROCHES

INFOS ACEC, 54 route de Mervans 71620 Saint-Martin-en-Bresse ou sur Internet : <http://euroiris.unblog.fr/>



Alors, face à l'impasse commerciale, Georges Braissant a décidé d'une autre stratégie : le lobbying auprès des utilisateurs. Avec Patrice Leclerc, un Parisien concepteur d'un produit proche (un cercueil alvéolé en cellulose) et quelques professionnels du métier, il vient de créer en novembre 2012 l'Association Cercueils Écologiques en Cellulose dont le Bressan est le premier président. Son objet principal : la promotion en France et dans le monde de l'usage des cercueils écologiques en cellulose et autres matériaux naturels (fibres végétales...).



Le portage du cercueil au moyen de ce cocon avec 4 poignées

«L'objectif est d'informer les familles de l'existence de ces produits pour les inciter à le demander lors d'un décès », explique le président. Il n'est pas gêné d'être financièrement intéressé par la vente de cercueils (royalties) puisque l'usager est aussi bénéficiaire. L'association envisage même mieux que ça : tout adhérent régulier (à raison d'une cotisation actuelle de 20 €/an) se verra offrir son cercueil. On lui souhaite longue vie...

ACEC 54 route de Mervans 71620 St-Martin-en-Bresse